

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 29 septembre 2016 à vingt heures et trente minutes sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIÉ Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, Mme DROT Sylvaine, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle. M. PAIN Frédéric, Mme MONNET Maryline.

POUVOIRS :

M. AGBEKODO Frédo à Mme CADOUX Monique.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (18 présents / 1 pouvoir régulièrement donné / 19 votants), Madame FOUQUE-DUVAL Michelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 1^{er} juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES ÉLUS

Monsieur le Maire informe l'assistance qu'une nouvelle Conseillère Municipale participe à la séance. En effet, en raison du décès de Monsieur Jean-Jacques ROQUES, il est remplacé de fait par la personne qui suivait sur la liste « Bien être à Neuville » présentée aux élections municipales de septembre 2014, en l'occurrence Madame Maryline MONNET. En conséquence, le tableau des élus du Conseil Municipal est modifié. Il souhaite la bienvenue à Madame MONNET.

La mise à jour du tableau des élus est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE D'ÉRAGNY-SUR-OISE CONCERNANT L'OUVERTURE AUX NEUVILLOIS DE CENTRES AÉRÉS

Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu de la part de la Commune d'Éragny une nouvelle convention pour l'accueil des enfants Neuvillois dans les centres aérés éragniens.

Les tarifs passent de 38 à 40 € pour une journée (avec repas) et de 23,15 à 29 € pour une demi-journée (avec repas)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite connaître le nombre d'enfants Neuvilleois qui fréquentent le centre aéré d'Éragny.

Monsieur le Maire répond qu'il y a en moyenne 12 à 15 enfants qui empruntent le bus pour se rendre au centre aéré depuis le groupe scolaire de Neuville, rarement plus. Ces chiffres ne concernent que les mercredis en période scolaire. En dehors de cette période, les enfants s'inscrivent et se rendent directement au centre.

Il donne ensuite la parole à Madame DROT qui souhaite savoir si ces tarifs sont applicables à la Commune ou aux familles.

Monsieur le Maire répond que ces tarifs s'appliquent à la Commune puis redonne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL.

Celle-ci souhaite connaître la durée de la convention.

Monsieur le Maire répond que la convention est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avant de donner la parole à Monsieur DEMARIGNY.

Ce dernier regrette que la Commune de Neuville ait été mise au courant tardivement de cette augmentation de tarifs et que de ce fait, elle n'a pas pu être prise en compte dans la refonte des tarifs que Neuville a mis en place cet été. Il demande qu'un courrier soit adressé à la Commune d'Éragny afin d'être dorénavant informé très en amont d'éventuelles nouvelles modifications tarifaires.

Ce point est adopté à l'unanimité.

NOUVELLE DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE - IMPASSE DES CARRIÈRES

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier. Une délibération a été adoptée à l'unanimité le 12 mai 2016 afin de nommer la voie concernée « impasse des Carrières ».

Suite à cette décision, la Commune a reçu plusieurs remarques des riverains qui considéraient que ce nom n'était pas partagé et qu'il avait une connotation négative.

Les échanges verbaux initiaux ont fait place à des échanges de courriers. Une réunion a eu lieu en Mairie le 16 septembre dernier en présence d'élus et des riverains pour trouver une solution concertée.

Deux scénarios ont été retenus. Monsieur le Maire les expose tous les deux à l'aide de plans projetés à l'assistance. Il fait part des avantages et inconvénients de chaque proposition avant de donner la parole à Madame BERIDOT.

Le scénario A localise les habitations historiques « rue de Conflans » et les constructions nouvelles « clos du Joli Val ». Le scénario B localise toutes les constructions « allée du Joli Val ».

Madame BERIDOT demande quelle solution avait la préférence des riverains.

Monsieur le Maire répond que le consensus était contre la dénomination « impasse des Carrières » mais que les deux solutions proposées convenaient à la majorité.

Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui indique qu'il a été dit en Commission, avant le vote du 12 mai dernier, que les riverains avaient été consultés. Elle ne comprend donc pas pourquoi ce dossier est à nouveau porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que les riverains n'avaient pas été consultés au préalable et que si cela a été dit, c'est une erreur.

Handwritten notes and signatures: NB, RM, AC, 2, FA, FM, 9, MYA, CD, BN, [Signature], SD.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui indique qu'il votera pour le scenario A.

Il donne ensuite la parole à Madame ABOULIN qui précise que les riverains ne sont pas d'accord entre eux.

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui demande si des constructions se feront encore dans cette voie.

Madame ABOULIN répond que de nouvelles constructions se feront à coup sûr car il reste du foncier disponible.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENEVEU. Ce dernier synthétise les tenants et aboutissants de ce dossier en indiquant que si la majorité des riverains sont favorables au scénario A, il n'y a pas de débats.

Monsieur le Maire répond qu'il est question de bonne gestion de la numérotation des voiries publiques. Il donne la parole à Monsieur DEMARIGNY. Celui-ci estime que le scenario A a l'avantage d'être évolutif.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à passer au vote.

Le scénario A (« rue de Conflans » pour les constructions historiques et « clos du Joli Val » pour les habitations neuves) est retenu à la majorité des votants (pour 11 ; contre 8).

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UN BAIL D'HABITATION POUR UN BIEN SITUÉ AU 4, RUE SÉBASTIEN DE LA GRANGE

Monsieur le Maire indique qu'un bien communal est actuellement libre, après avoir servi de base vie au chantier de la micro-crèche.

Le dossier consiste à lui donner l'autorisation de signer une Convention d'Occupation à titre Précaire (COP). Le montant du loyer est fixé à 420 €.

Le caractère de précarité de l'autorisation consentie permettra à la Commune de récupérer le logement quand elle le souhaitera.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir pourquoi le loyer est aussi peu élevé.

Monsieur le Maire répond que le loyer a été fixé en tenant compte de la précarité de la mise à disposition et des nuisances générées par des cours de musique dispensés au rez de chaussée du bâtiment.

Monsieur PAIN indique que selon lui il n'y a pas beaucoup de cours et que cela ne justifie pas un tel abattement.

Monsieur le Maire indique que le Président de l'association qui gère les cours de musique étudie la possibilité d'étendre la plage horaire des enseignements dispensés dans ce local. Il donne la parole à Madame DROT.

Cette dernière estime que si l'occupation est précaire, il appartient au CCAS de se saisir de ce dossier et de décider.

Monsieur le Maire répond que c'est au Conseil Municipal de prendre la décision qui s'impose.

Il invite ensuite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur ce dossier mais précise au préalable que pour des motifs d'ordre personnel, il ne prendra pas part au vote. Madame MONNET indique qu'elle ne prendra également pas part au vote et ce, également pour des raisons personnelles.

À l'unanimité des votants (pour 11, abstention 6, non votants 2) ce point est adopté.

Handwritten notes and signatures: NB, 9), BN, FA, MYF, and a large signature.

ACQUISITION À TITRE GRATUIT PAR LA COMMUNE DE LA SIRÈNE D'ALERTE APPARTEMENT À L'ÉTAT SITUÉE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que la sirène d'alerte située à l'école appartient à l'État. L'état se désengage de la gestion de ce type de patrimoine suite à une étude. D'autres sirènes resteront sous gestion de l'État mais pas celle de Neuville.

La Préfecture propose donc deux solutions, que la Commune de Neuville devienne propriétaire de cet équipement, ou que ce dernier soit restitué à l'État.

Il est proposé de l'acquérir afin de maintenir ce service aux Neuvilleois en cas d'urgence.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir si la sirène existe déjà.

Monsieur le Maire répond que oui avant de donner la parole à Madame FOUQUE-DUVAL. Celle-ci souhaite connaître le coût de fonctionnement de la sirène.

Monsieur le Maire ignore ce montant mais indique que cela ne grèvera pas le budget de la Commune puisque cela fait de nombreuses années qu'elle prend cet entretien à sa charge.

Ce point est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN POUR LA PUBLICITÉ DES ACHATS PUBLICS

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de ce profil acheteur. Maximilien permet de disposer d'une plus grande force de frappe en matière de publicité de nos mises en concurrence.

Monsieur le Maire indique que tous les Départements d'Ile de France adhèrent à ce Groupement d'Intérêts Publics (GIP), tout comme la Région Ile de France et la Commune de Paris. La cotisation annuelle est fixée à 150 €.

Il donne la parole à Monsieur DRUART qui précise que le recours à un prestataire privé coûterait beaucoup plus cher. Il ajoute qu'à partir d'un certain seuil, l'usage d'un profil acheteur tel que Maximilien est obligatoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT qui demande quel est l'intérêt d'utiliser ce service.

Monsieur le Maire répond que cela rendra plus visibles nos annonces et que l'outil est interfacé avec des journaux d'annonces légales. Cela permet par ailleurs d'avoir un dialogue transparent et tracé avec les candidats jusqu'à la clôture du marché.

Il donne la parole à Madame DROT qui demande si les entreprises pourront déposer leurs offres sur Maximilien.

Monsieur le Maire répond que cela sera en effet possible. Il donne ensuite la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir ce qu'il adviendra des entreprises qui ne souhaitent pas utiliser internet.

Monsieur le Maire répond qu'il sera toujours possible de répondre par le biais du papier.

Monsieur DRUART ajoute que nos mises en concurrence seront plus visibles et que nous aurons plus de réponses.

Madame DROT estime qu'il s'agit tout de même d'une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que l'outil offre également l'avantage de dématérialiser les envois en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials: NB, FM, RR, PIC, 3, FA, MYF, BN, and a large signature.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MARCHÉ DE VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède aux écoles deux aires de jeux et qu'une troisième est en projet. Ce petit parc d'aires de jeux doit être géré rigoureusement. La Commune a la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes qui est en cours d'étude à l'échelle de l'agglomération. Le coordonnateur du groupement est la Commune de Saint-Ouen l'Aumône. Si les prix sont intéressants, la Commune utilisera ce marché.

Ce point est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DU CENTRE DE PRODUCTION VÉGÉTALE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique le contexte de ce dossier. Dans le cadre du schéma de mutualisation porté par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, plusieurs Communes souhaitent avoir recours aux prestations offertes par le Centre de Production Végétale (CPV) communautaire. L'avantage est que les coûts des végétaux qui sont produits par cet équipement seront optimisés car mutualisés à l'échelle de l'agglomération.

Il demande l'autorisation de signer cette convention étant entendu qu'il n'y a aucune obligation à se fournir au CPV mais que la Commune utilisera ses services lorsque les prix proposés seront compétitifs en fonction des végétaux produits.

Ce point est adopté à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN POSTE / CRÉATION D'UN POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE EN RAISON DE L'OBTENTION D'UN CONCOURS

Monsieur le Maire indique que ce point consiste à supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe car l'agent concerné a réussi un concours. Il donne la parole à Madame ABOULIN qui souhaite savoir si l'agent aura une augmentation de salaire.

Monsieur le Maire répond que oui mais qu'elle sera symbolique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur les évènements suivants :

L'inauguration de la micro-crèche a eu lieu le 10 septembre dernier. Il remercie tous les acteurs de ce dossier et particulièrement Madame CADOUX à qui il donne la parole.

Madame CADOUX indique que la structure accueille dix familles Neuvilleuses sur les huit berceaux ouverts en exclusivité à la Commune et que les parents sont très satisfaits.

Monsieur le Maire remercie ensuite Monsieur Gérard DALLEMAGNE qui a pallié à l'absence d'un agent technique cet été. Monsieur DALLEMAGNE a permis de maintenir les massifs de fleurs dans un bon état d'entretien et a participé activement à l'entretien du patrimoine communal.

NB
AIC
A2
FM
ED
BN
3
M.F.
T.A.
→

Monsieur le Maire indique que le secteur de la gare connaît actuellement un regain d'actualités en matière d'aménagement. La Commune est sollicitée à plusieurs titres, notamment par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Cergy-Pontoise Aménagement car des prospects veulent s'implanter à Neuville.

Il évoque le dossier porté par la société SPIRIT qui souhaite construire des locaux entre l'Université et la gare afin d'accueillir des entreprises. Le permis de construire devrait arriver dans les semaines à venir.

Il indique que les intérêts de Neuville et les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) seront défendus.

Dans la ZAC 2, à proximité de la Zone des Boutries de Conflans Sainte-Honorine, la société VECTURA souhaite acquérir une importante surface pour l'urbaniser. Encore une fois, dans ce dossier Neuville sera vigilante pour ne pas nuire à son environnement et respecter le PLU.

Autre sollicitation, celle de la COMMunauté d'Université et d'Établissements (COMUE) Paris Seine qui souhaite mettre en place un ambitieux Campus International sur le territoire CergyPontain. Dans ce dossier également, Neuville-sur-Oise devra être vigilante afin qu'il n'y ait pas d'excès dans les aménagements.

La semaine dernière a eu lieu l'inauguration de la plateforme d'expérimentation et de mutualisation « Cosmétomic@UPC » dans les locaux de l'Université de Cergy-Pontoise. Neuville accueille désormais des outils performants qui permettent de travailler dans le domaine des cosmétiques.

Autre inauguration, celle de la Maison International de la Recherche (MIR) aura lieu le jeudi 6 octobre prochain, en présence de Monsieur Thierry MANDON, secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Présidente de la Région d'Ile de France, Madame Valérie PECRESSE.

Le prochain petit-déjeuner Neuillois aura lieu le samedi 8 octobre à 9H30. Le thème abordé sera celui du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La rencontre se fera en présence du Cabinet CAZAL qui accompagne la Commune dans la refonte de ce document.

Du 5 au 11 novembre aura lieu au foyer communal une exposition sur le rôle des animaux, notamment des ânes, durant la guerre 14-18. Cette exposition est prêtée gratuitement par le Département du Val d'Oise. Elle sera ouverte au public mais a également pour vocation d'être présentée aux écoliers.

La cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 14-18 aura lieu le 11 novembre à 11H00 avec un point de départ devant la Mairie.

Monsieur PAIN revient sur la belle initiative de l'association ALNEN qui a organisé une journée visant à nettoyer la nature et à éduquer les jeunes en matière de protection de l'environnement. Il félicite également les élus et services de la commune car celle-ci a eu un rôle de soutien logistique pour cette collecte d'ordures.

Il souhaite par ailleurs poser deux questions : la première concerne le déploiement de la fibre optique sur Neuville et l'enfouissement des réseaux. Il reste peu de zones concernées ; la seconde concerne la surface des aménagements qui doivent être réalisés dans le cadre des projets mentionnés un peu plus tôt par Monsieur le Maire.

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials like 'APC', 'NB', 'FM', '3', 'M', 'FA', and a large signature at the bottom.

Celui-ci répond aux deux questions : sur le déploiement et l'enfouissement de la fibre, il est difficile d'avancer des délais. En effet, Orange et ERDF ne s'entendent pas sur tous les aspects des enfouissements et pendant ce temps là les travaux n'avancent pas. Il a relancé récemment le responsable territorial d'Orange sur la problématique du déploiement. La réponse d'Orange est que, faute de crédits budgétaires, les travaux ne seront pas finalisés avant mi-2018 ; concernant les surfaces concernées par les aménagements projetés, il n'a pas les surfaces en tête mais il indique que les superficies sont importantes.

Madame BERIDOT revient sur Art Val d'Oise. La seconde édition a été organisée avec une certaine prise de risques, de l'énergie et beaucoup de bonne humeur. Cet événement a été une grande réussite et les organisateurs sont fiers de cette seconde édition.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements et ses félicitations à Madame BERIDOT et tous les organisateurs et bénévoles.

Monsieur le Maire précise que l'office intercommunal du tourisme a été émerveillé par le taux de fréquentation de cet événement, environ 1 400 personnes. La Commune de Pontoise est largement au-dessus du lot dans l'accompagnement des journées du patrimoine mais Neuville peut s'enorgueillir d'arriver en troisième position à l'échelle des Communes de la CACP.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 10 novembre 2016 à 20H30. La suivante devrait avoir lieu le jeudi 15 décembre à 20H30.

La séance est levée à 21H55.



A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in several rows. The top row features a large, stylized signature in black ink followed by a signature in blue ink that appears to read 'Munung'. Below this, there are three signatures in black ink. The second row contains three more signatures in black ink. The third row has two signatures in black ink. The fourth row shows a signature in black ink and a signature in blue ink that reads 'Bri'. Below these, there is another signature in blue ink that reads 'Munung'. At the bottom right, there is a signature in blue ink with the text 'pour M. AGBEKODO' written above it.